

CORONAVIRUS

# LA CHAÎNE DE L'ENTRAIDE VÉTÉRINAIRE EN ACTION

Face à une situation sanitaire et économique sans précédent, la profession vétérinaire peut compter sur le soutien du réseau des organismes d'entraide vétérinaire.

PAR TANIT HALFON

**O**n dit que la profession vétérinaire est une grande famille. Il est vrai qu'en cas de difficultés le vétérinaire dispose de soutiens financiers, juridiques et psychologiques de la part de multiples organisations professionnelles faisant de l'entraide sociale. Dans ce contexte particulier de crise sanitaire, toutes ont répondu présent. « Depuis le début de la crise, le fonds d'action social (FAS) de la Caisse autonome de retraites et de prévoyance des vétérinaires (CARPV) se réunit une fois par semaine pour évaluer les dossiers des demandeurs d'aides et y répondre le plus rapidement possible », explique Corinne Bisbarre, l'une des vétérinaires administratrices et aussi responsable de la commission gestion et prévention des risques du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV). Ainsi, le FAS de la CARPV a mis en place un fonds spécial Covid-19 de 215 133 €, soit 45 % du budget total annuel du FAS, dont 122 463 € qui proviennent de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL). Jusqu'ici, les aides financières pour répondre à la pandémie proviennent surtout de la CARPV et, dans une moindre mesure, de l'Ordre. « Les offres de la CARPV sont de deux niveaux : prise en charge des cotisations retraites pour les mois concernés par une baisse d'activité et, pour les cas les plus sérieux, aide exceptionnelle, plafonnée à 2 500 €, détaille-t-elle. Du côté du CNOV, le premier niveau d'aide consiste en la prise en charge de la cotisation ordinale par le fonds d'action sociale de l'Ordre. Le cas échéant, une aide supplémentaire<sup>2</sup> peut être attribuée. »

## Identifier les profils à risque

L'enquête réalisée par l'Ordre, au nom de toutes les organisations professionnelles engagées dans l'entraide, quelques semaines après le début de la crise, a permis de cerner les profils des praticiens à soutenir en priorité. « Il s'agit des personnes à la santé fragile ou malades ou accompagnant un proche à risque, de ceux ayant totalement cessé leur activité, des vétérinaires avec plus de 50 % de réduction de leur chiffre d'affaires, des jeunes installés ayant subi une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30 %, car ils ont généralement des emprunts importants, et enfin des collaborateurs libéraux, car ce sont souvent des jeunes vétérinaires disposant de peu de réserve de trésorerie, liste la vétérinaire. Nous avons, par exemple, eu à étudier quelques dossiers de vétérinaires installés depuis janvier 2020. » Ces profils n'exonèrent pas d'une gestion au cas par cas, et le déblocage d'une aide financière ne se fait qu'après « un examen collégial minutieux » des dossiers. « Jusqu'à présent, le fonds



Les aides financières spécifiques à la crise Covid-19 proviennent principalement de la CARPV.

d'action sociale de l'Ordre a reçu peu de dossiers. En parallèle, les conseils régionaux traitent en interne les demandes de prises en charge de la cotisation. Côté CARPV, 46 dossiers ont été traités au 25 juin, compte-t-elle. Et il en reste encore qui arrivent progressivement - presque 50 en une semaine - comme si, passée une première phase de sidération, les vétérinaires en souffrance tentaient de s'organiser. » Face à cet afflux de demandes, « nous pensons, grâce à l'union de toutes les organisations professionnelles d'entraide, pouvoir faire face, soutient Corinne Bisbarre. Par exemple, s'il le faut, nous mobiliserons une partie des réserves du fonds d'action sociale de l'Ordre. »

## Négociateur

Le soutien aux entreprises vétérinaires ne se résume pas à une prise en charge financière spécifique à la profession, le Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL) y veille, comme l'explique Éric Lejeau, son secrétaire général. « Notre action se situe à une échelle plus globale, afin d'éviter autant que possible le recours aux caisses d'entraide vétérinaire », explique-t-il. Au programme : des négociations avec les pouvoirs publics. « Il a fallu négocier assez fermement, jusqu'aux plus hauts sommets de l'État, pour que la profession vétérinaire soit intégrée au dispositif d'indemnisation du chômage partiel, indique-t-il. Aujourd'hui, des discussions se poursuivent avec les pré-



**JOËLLE THIESSET**

Praticienne à Sainte-Marie-de-Cuines (Savoie) et présidente de Vétos-entraide

## « QUEL QUE SOIT LE CONTEXTE, NOUS SOMMES LÀ ! »

CRISE OU PAS CRISE, LA PRIORITÉ DE L'ASSOCIATION VÉTOS-ENTRAIDE RESTE D'ÊTRE DISPONIBLE ET BIENVEILLANTE VIS-À-VIS DES CONFRÈRES ET CONSŒURS EN SITUATION DE MAL-ÊTRE.

PROPOS RECUEILLIS PAR T. H.

**S**i le début de la crise du Covid-19 n'a globalement pas engendré un surplus d'appels à l'association Vétos-entraide<sup>1</sup>, le déconfinement a révélé des cas d'épuisement professionnel, explique sa présidente Joëlle Thiesset.

**Comment l'association s'est-elle adaptée à la crise ?**

En réalité, nous nous sommes rendu compte que notre association était déjà adaptée à la gestion de crise et aux besoins d'instantanéité des vétérinaires en situation de mal-être. Par ailleurs, la situation sanitaire a fait qu'un certain nombre de nos praticiens écoutants ont été amenés à réduire leur temps de travail, étant ainsi davantage disponibles pour l'association. L'afflux anticipé en début de crise n'est finalement pas arrivé. Nous n'avons donc rien changé à notre mode de fonctionnement, et plus que cela, nous avons eu à cœur de préserver les fondamentaux de notre association, fondés sur l'écoute empathique et le respect de l'autonomie de la personne qui demande de l'aide. Il s'agit de créer des conditions d'écoute pour qu'elle puisse se sentir libre de se livrer en toute sécurité, et qu'elle arrive à trouver par elle-même la solution la plus adaptée à son problème. Quel que soit le contexte, nous sommes là !

**Depuis le début de la crise, que constatez-vous ? Comment décririez-vous son impact psychologique ?**

Paradoxalement, nous n'avons pas reçu plus de demandes que d'habitude sur notre espace d'écoute<sup>2</sup>. C'est lié, selon nous, à l'évolution du profil des appelants, caractérisée par un nombre croissant de jeunes diplômés qui nous sollicitent pour des problématiques relationnelles avec leur direction, avec les propriétaires d'animaux. À cause de la crise, un certain nombre de ces vétérinaires se sont certainement retrouvés au chômage partiel, minorant de

fait leurs difficultés habituelles. *A contrario*, les demandes repartent à la hausse depuis le déconfinement : les vétérinaires expriment leurs angoisses vis-à-vis de la réorganisation du travail, et ressortent épuisés de la gestion de crise. Par ailleurs, il y a eu un énorme afflux de messages sur notre groupe de discussion Facebook au début de la crise et lors du déconfinement.

Globalement, on ne ressent pas d'impact majeur de la crise. Je suis persuadée que notre profession a fondamentalement une grande capacité d'adaptation. Nous avons l'habitude de gérer l'imprévu, de ne pas maîtriser notre emploi du temps... Ces facteurs de risques psychosociaux, inhérents à la profession, se retrouvent dans la crise que nous vivons : c'est donc en quelque sorte "habituel" pour les vétérinaires. Ce qui n'empêche pas la souffrance ! Néanmoins, je pense que le véritable impact se mesurera sur le long cours.

**Rencontrez-vous des difficultés ?** La crise n'a pas majoré les difficultés, qui restent avant tout liées au processus d'écoute. Il faut être présent pour la personne qui appelle, tout en conservant une certaine distance, et ne pas prendre pour soi la souffrance d'autrui, même si son histoire fait écho à la sienne.

**Comment envisagez-vous les prochains mois ?** En étant là, encore et toujours, pour nos confrères et consœurs !

1. [www.vetos-entraide.com](http://www.vetos-entraide.com).  
2. Il est possible de contacter l'association par téléphone (09 72 22 43 44) ou par e-mail ([ecouter@vetos-entraide.com](mailto:ecouter@vetos-entraide.com)).

Outre Vétos-entraide, les vétérinaires peuvent aussi joindre la plateforme SPS, pour Soins aux professionnels en santé, au 0 805 23 23 63. Accessible 24 h/24 et 7 j/7, elle met en relation avec des psychologues qualifiés.

voyances pour faire avancer le dossier des indemnités complémentaires pour gardes d'enfants. » De manière générale, le syndicat s'est assuré de l'éligibilité des entreprises vétérinaires aux différentes mesures annoncées pour les libéraux par le gouvernement, mais a également discuté avec les assureurs pour que des mesures exceptionnelles soient prises pour les vétérinaires libéraux. « Notre action est aussi d'aider le vétérinaire à travailler le plus efficacement possible et à obtenir une bonne rentabilité. C'est dans ce sens que nous avons créé, en partenariat avec Boehringer, Vet'Inspire, une plateforme d'échanges entre vétérinaires, afin que l'expérience de chacun puisse profi-

ter à tous, notamment pour la préparation au déconfinement. » Cela dit, Éric Lejeau se veut optimiste : « On se rend compte que les gens reviennent massivement dans les cliniques. Reste néanmoins une incertitude liée à l'impact potentiel d'une crise économique globale sur l'activité des vétérinaires. » ●

1. L'Association centrale d'entraide vétérinaire (ACV) et l'Association française de la famille vétérinaire (AFFV) peuvent également attribuer des aides financières exceptionnelles.  
2. Contacter son conseil régional ordinal ou directement le FAS de l'Ordre ([action-sociale@ordre.veterinaire.fr](mailto:action-sociale@ordre.veterinaire.fr)) pour bénéficier d'une aide exceptionnelle.